



**SYFEL**

Syndicat des Fabriques d'église du Luxembourg a.s.b.l. RCS n° F 10322

[syfel@syfel.lu](mailto:syfel@syfel.lu)

✉ 15, am Duerf

L-7651 Heffingen

CCPL LU08 1111 7035 7433 0000

Heffingen, le 14 mars 2017

## RESOLUTION

- L'assemblée générale du SYFEL approuve l'accord trouvé avec l'Archevêché au sujet de l'avenir des fabriques d'église ainsi que la signature d'une position commune le 3 mars 2017 face au projet de loi n° 7037, déposé par le Gouvernement le 29 août 2016 dans le contexte de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- L'assemblée générale rappelle que cette entente a été entre autres favorisée par M. Dan Kersch en sa qualité de Ministre de l'Intérieur suite au succès de la pétition initiée par le SYFEL et présentée à la Chambre des Députés en date du 23 janvier 2017.
- L'assemblée générale constate avec satisfaction que le ministre, après avoir déclaré le 24 janvier 2017 vouloir respecter une position commune de l'Archevêché et du SYFEL, a reconnu l'existence d'entités décentralisées et leur personnalité juridique.
- Au vu de ces engagements l'assemblée générale exprime son souhait qu'un accord entre toutes les parties puisse être finalisé dans les meilleurs délais. Dans la négative, elle réaffirme formellement la confiance dans ses représentants à continuer la défense de leurs intérêts légitimes par tous les moyens légaux appropriés.

Approuvée à l'unanimité, le 14 mars 2017 à Heffingen.